

**Zeitschrift:** Revue de théologie et de philosophie et compte rendu des principales publications scientifiques

**Herausgeber:** Revue de Théologie et de Philosophie

**Band:** 23 (1890)

**Buchbesprechung:** Théologie

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 22.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# BULLETIN

---

## THÉOLOGIE

---

J. CART. — HISTOIRE DE LA LIBERTÉ DES CULTES DANS LE CANTON DE VAUD<sup>1</sup>.

Dans cette nouvelle production de sa plume féconde, le digne pasteur de l'Eglise libre de Rolle nous offre plus que le titre ne ferait attendre. La première partie, qui expose *les faits*, est suivie d'une seconde partie intitulée *les principes*. De cette partie toute théorique nous ne dirons rien si ce n'est qu'à notre avis elle aurait gagné à être plus condensée, et que sa vraie place eût été en tête du livre. C'est elle, en effet, qui sert à justifier le point de vue très arrêté où l'auteur s'est placé, à exposer les idées ecclésiologiques qui lui sont chères et dont toute son *Histoire* se montre dominée. — Ensuite, dans le chapitre qu'il consacre à la dernière phase, la phase salutiste de cette histoire, et qui occupe tout le second tiers du volume, M. Cart fait suivre l'exposé et l'appréciation des faits de tout un *excursus* dogmatique. Il s'étend sur la théologie du général Booth et de la maréchale Catherine, il décrit et juge la méthode employée par leurs officiers et soldats, et recherche les causes de leurs succès dans un pays aussi largement évangélisé que la Suisse française.

Pour être un hors-d'œuvre, ces pages ne sont pas la partie la moins intéressante ni la moins méritoire de l'ouvrage. Elles sont pleines de réflexions marquées au coin du bon sens chrétien et de l'expérience pastorale. Il y a là, à l'adresse de notre « monde religieux, » de celui qui passe pour être le plus « vivant, » des vérités qui, pour n'être pas toujours bonnes à dire, n'en sont pas moins, et

<sup>1</sup> Lausanne, librairie F. Payot, 1890. XVIII et 374 pages.

même plus que jamais, des vérités. Combien il serait à désirer qu'elles parvinssent à leur adresse ! — C'est une excellente chose que les sociétés de tempérance, voire d'abstinence. Mais elles ne peuvent suffire à tout. A quand cette autre *Croix bleue*, qui se donnerait pour mission de combattre l'alcoolisme religieux et de préserver ceux qui en sont atteints des diverses formes, salutiste et autres, du *delirium tremens* spirituel ? — Parmi les moyens à employer pour recouvrer la sobriété nécessaire, il en est un, pour le dire en passant, qu'on s'étonne de ne pas voir mentionné par un homme à culture théologique. Sans doute ce moyen n'est pas précisément en faveur auprès de certain public réputé religieux, et pourtant il ne serait pas des moins efficaces : nous voulons parler d'une étude plus sérieuse de la théologie (de la bonne, s'entend), et spécialement d'une étude moins *dilettantesque* de l'Ecriture sainte et de l'histoire de l'Eglise.

*L'histoire* proprement dite de la liberté des cultes dans le canton de Vaud est divisée en six chapitres correspondant aux différents régimes constitutionnels qui se sont succédé depuis 1798. Il était naturel que dans deux de ces chapitres, le premier et le dernier, l'auteur franchit les limites cantonales, puisqu'il s'agit, là, du régime helvétique un et indivisible ; ici, de l'invasion dans la Suisse française de la plaie exotique dont il vient d'être parlé. On comprend aussi que pour les temps qui ont précédé 1850 l'ouvrage que nous annonçons ne soit guère autre chose qu'un abrégé ou un extrait de la volumineuse publication du même auteur sur l'*Histoire du mouvement religieux et ecclésiastique dans le canton de Vaud pendant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle*. (Lausanne 1870-1880, en 6 vol.)

Ce qui fait à nos yeux la valeur du nouvel ouvrage de M. Cart, comme de l'ancien, c'est qu'il offre un répertoire exact et à peu près complet des lois et des faits qui rentrent dans son sujet. Sous ce rapport, il n'y a guère que le premier chapitre qui laisse quelque chose à désirer. Ici, l'historien tient presque uniquement compte du texte des constitutions et projets de constitution dont la république helvétique s'est montrée si prodigue. Il en résulte que l'impression qui vous reste du régime unitaire au point de vue de la liberté religieuse est en somme une impression favorable. Oui, les principes constitutionnels étaient dignes d'éloge. Mais les faits ? Mais les actes des gouvernants ? En fait de liberté religieuse, c'était surtout, alors, le règne de la liberté de l'irreligion. — Quant aux

Eglises et à leurs ministres, jamais peut-être, non pas même sous le régime bernois dont on dit tant de mal, elles n'eurent autant à souffrir du bon plaisir, ou plutôt du mauvais vouloir, pour ne pas dire de l'hostilité du pouvoir civil. Ce ne fut pas une des moindres causes de la désaffection générale où tomba, au bout de si peu de temps, le régime helvétique avec ses « plans fort beaux sur le papier. » Et le souvenir ineffaçable de ces années-là (chose qu'on perd trop de vue) a été pour beaucoup dans l'attitude que des hommes tels que le doyen Curtat ont prise à l'égard de la liberté des cultes sous la Médiation et la Restauration. — Mais cette réserve faite, et pour autant qu'il s'agit de la période proprement vaudoise, à partir de 1803, on trouvera la matière historique fidèlement reproduite, avec suffisamment de détails et sans omission essentielle. Arrivé à l'époque actuelle, celle du salutisme, le récit prend presque les allures d'un procès-verbal, tant il aspire à être exact et complet.

Est-ce à dire que ce livre nous donne une histoire définitive, à prendre le mot *histoire* dans son acception la plus large et la plus élevée ? M. Cart lui-même, nous en sommes certain, n'aura pas cette prétention. Il est trop l'homme d'une idée, l'avocat d'une cause, et il a pris une part trop personnelle, soit comme témoin oculaire soit comme acteur soit même comme victime, à une partie des débats qu'il résume ou des événements qu'il raconte, pour que ses appréciations aient toujours la sérénité et même l'équité du véritable historien. En le lisant on a l'impression qu'il plaide plus encore qu'il ne juge. Nous ne songeons pas à lui en faire un reproche, mais il sera permis de constater le fait. Au reste, nous nous plaisons à le reconnaître : son dernier ouvrage est, à cet égard, en progrès sur le précédent. Les verdicts ont quelque chose de moins absolu ; la lumière et les ombres sont réparties plus équitablement. Le temps et l'expérience lui ont appris que « il importe d'apprendre à connaître notre peuple, à le comprendre, » que « il faut étudier son tempérament moral. » Il consent à ce qu'on ait quelque « considération pour les idées, les habitudes, les mœurs d'un peuple qui a le droit de se souvenir qu'il est chez lui. » Il est même disposé, selon un mot de Royer-Collard, à ne pas imposer à un gouvernement la perfection, à tenir compte de ses embarras aussi bien que de ses devoirs. Mais, chose curieuse, le progrès que nous signalons se fait surtout remarquer dans le chapitre qui traite de l'*histoire contemporaine*. Les chapitres relatifs aux temps passés, en particulier celui qui est consacré à la période d'avant 1831, n'en ont guère

bénéficié. Pour les hommes et les événements de ce temps-là, l'auteur en est encore, dans ses jugements, au même point qu'il y a vingt ans. Le contraire nous eût paru, sinon plus naturel, du moins plus juste. Nous serions, quant à nous, plus porté à admettre des circonstances atténuantes pour les grand-pères de nos intolérants d'aujourd'hui que pour ces derniers; car ceux-ci ont grandi sous le régime constitutionnel de la liberté des cultes et ont pu profiter des leçons du passé, tandis que ceux-là en étaient à faire leurs premiers pas dans une voie qui leur apparaissait pleine de trouble et de périls. En vérité, nous ne voyons pas de quel droit on continue à parler si sévèrement des « persécutions » encourues par les apôtres du Réveil, quand on trouve le mot de persécution « un peu emphatique » pour « les désagrément » (!) dont l'armée du salut a été la victime. Et ne pourrait-on pas appliquer aux « persécutés » d'il y a soixante, et même d'il y quarante ans, ce que M. Cart dit avec raison de ceux d'aujourd'hui, à savoir que ces persécutions ils ne les ont pas toujours évitées comme ils l'auraient pu et comme ils l'auraient dû ?

Ce que nous venons de dire ne nous empêchera ni de remercier M. Cart de la peine qu'il s'est donnée pour nous fournir cette mine de renseignements historiques si riche et si utile, ni de nous sentir d'accord avec lui sur le grand principe de la liberté religieuse, consacré enfin, dans le Pays de Vaud, par la constitution cantonale de 1861 et les dispositions constitutives de la loi ecclésiastique de 1863. Avec notre regretté Frédéric Rambert qui, en 1868 déjà, traitait le même sujet dans trois conférences publiées par les éditeurs de ses *Souvenirs et mélanges* (Lausanne 1881), nous dirons :

« Il y aurait encore bien d'autres réflexions à ajouter à la suite de cette longue histoire; je me bornerai, en terminant, à une seule remarque : « Faisons des vœux pour que la tolérance qui est dans nos mœurs passe dans nos lois, » disait M. Monnard, en 1829. Aujourd'hui nous dirions plutôt l'inverse : faisons des vœux pour que la tolérance, ou mieux encore la liberté qui est dans nos lois, passe dans nos mœurs ! »

H. V.

C. VON ORELLI. — LES ARMÉES CÉLESTES<sup>1</sup>.

Ce n'est pas une étude de théologie scientifique qu'il faut chercher dans cette conférence sur les anges. Le but qu'elle poursuit est essentiellement édifiant et, en un certain sens, apologétique. Après avoir parcouru l'Ancien et le Nouveau Testament pour montrer le rôle qu'y jouent les anges, le conférencier passe aux inductions qu'on peut tirer des données bibliques quant à la nature et à l'activité de ces êtres intermédiaires, et il termine par des réflexions sur l'usage à faire de cette « doctrine. » En d'autres termes, il insiste sur l'importance capitale que, selon lui, et contrairement aux déclarations de théologiens tels que Schleiermacher, conserve encore aujourd'hui cet article de foi, cet « héritage inaliénable que nous a transmis notre catéchisme. »

Nous ne doutons pas un instant que l'auditoire de M. d'Orelli n'ait été ce qu'on appelle édifié par sa conférence. Nous rendons hommage à sa piété, à son talent oratoire, à sa sobriété biblique. Il s'est sagement abstenu des spéculations théosophiques et gnostiques qui, en ces matières, font encore les délices de certains esprits et de certains milieux chrétiens. Mais je ne sais si tous les lecteurs de ces pages en auront été également satisfaits. Je doute qu'ils y aient trouvé toutes les lumières qu'ils s'en étaient promis, je ne dis pas sur les origines et le développement historique de la croyance aux anges, mais sur la place qu'il convient de faire à ces « fils de Dieu, » à ces « messagers » célestes, sur le terrain de la symbolique religieuse et surtout dans le domaine de la pensée chrétienne, autrement dit, dans la dogmatique.

M. d'Orelli dit fort bien (page 20) que notre foi au salut ou la foi qui nous sauve (*unser Heilsglaube*) ne dépend pas des anges. Ce qui ne l'empêche pas, quelques pages plus loin, d'affirmer que « sans le monde des anges nous sommes privés de tout moyen de mesurer l'amour divin (*fehlt uns jeder Massstab, um diese Liebe zu schätzen*), d'apprécier cet amour plein de condescendance qui a pris corps dans le fait de l'incarnation du Verbe éternel. » Ainsi, la croyance à l'existence et au ministère des anges ne servirait pas seulement, comme disait Calvin, *ad solatium nostrae imbecillitatis*,

<sup>1</sup> *Die himmlischen Heerschaaren.* Vortrag gehalten von Dr C. v. Orelli, Prof. Theol. an der Universität Basel. — Bâle, Félix Schneider (Ad. Geering), 1889. — 26 pages.

en nous faisant pour ainsi dire toucher du doigt la consolante vérité de la toute-présence de Dieu, de ses soins tutélaires, de sa paternelle providence ? Elle serait indispensable à la compréhension de sa grâce salutaire ? Sans elle, la foi évangélique manquerait, quoi qu'on en dise, d'un élément essentiel ? Le penseur chrétien ne pourrait pas se passer de l'existence objective, de la réalité métaphysique des « armées célestes », sous peine de se condamner à l'incapacité « d'apprécier » l'amour rédempteur de Dieu ? Et nous qui avions jusqu'à ce jour la simplicité de croire avec saint Paul que la preuve par excellence, et par là même la mesure de son amour pour nous, Dieu l'avait donnée en ce que Christ est mort pour nous quand nous étions encore pécheurs !

H. V.

---

#### GOTTLIEB LINDER. — SIMON SULZER<sup>1</sup>.

Comme d'autres réformateurs *minorum gentium*, Simon Sulzer, ce Suisse luthérien, attendait encore son biographe. Ce n'est pas qu'il ait passé inaperçu jusqu'à ce jour. Melchior Adam, dans ses *Vitae germanicorum theologorum*, lui avait consacré une courte notice. Il a trouvé une petite place dans l'Encyclopédie d'Herzog. Les historiens de la réformation en Suisse n'ont eu garde de l'oublier. Il joue même un rôle assez marquant dans l'importante monographie historique de Hundeshagen sur les *Conflits du zwinglianisme, du luthéranisme et du calvinisme dans l'Eglise de Berne*, ainsi que dans les écrits de Hagenbach sur l'*Histoire de la première confession de Bâle* et sur celle de la *Faculté de théologie* de cette ville. Mais la part considérable prise par Sulzer à l'introduction de la réforme dans le margraviat de Bade était restée un peu dans l'ombre, et surtout l'ensemble de sa vie n'avait jamais fait l'objet d'un récit quelque peu complet. On ne la connaissait guère que par morceaux détachés.

Rejoindre ces membres épars, rétablir l'unité de cette figure, remarquable en son genre, éclaircir les points demeurés obscurs dans cette singulière carrière, compléter les renseignements déjà connus par des matériaux inédits ou non encore exploités, spéciale-

<sup>1</sup> *Simon Sulzer und sein Anteil an der Reformation im Lande Baden, sowie an den Unionsbestrebungen.* Von Gottlieb Linder, deutscher Pfarrer in Lausanne. — Heidelberg, Carl Winter's Universitätsbuchhandlung, 1890. — 170 pages.

ment par ce qui reste de la correspondance de Sulzer, faire enfin de ce tout une lecture qui fût non seulement instructive pour quelques spécialistes, mais intéressante pour un public plus étendu : voilà la tâche que s'est proposée M. G. Linder, pasteur aujourd'hui de la paroisse allemande de Lausanne, précédemment dans un village bâlois, proche voisin de l'ancien margraviat de Bade. Il était préparé à ce travail par diverses études sur l'histoire de la réformation, en particulier par une publication faite, sous le titre de *Sulcerana Badensia*, à l'occasion de jubilé de l'université de Heidelberg en 1886. La préface du présent volume nous apprend que si cette biographie a vu le jour, elle le doit au bienveillant appui de S. A. R. le grand duc Frédéric de Bade, docteur en théologie et très magnifique recteur de la dite université. C'est assez dire qu'on a affaire à une œuvre de mérite.

L'auteur passe assez rapidement sur la première période de la vie de Sulzer, la période bernoise (1508-1548), déjà connue par les travaux de Ruchat et de Hundeshagen, pour s'arrêter *con amore* à la période bâloise (1548-1585). Il s'intéresse tout spécialement à l'activité déployée par son héros en sa double qualité d'antistès de l'Eglise réformée de Bâle et de super-intendant de l'Eglise luthérienne de Bade. Il nous le montre travaillant avec ardeur, de concert avec un Heerbrand et un Andreae, à l'établissement du culte évangélique dans les terres du margrave de Bade-Dourlac, en même temps qu'à une prétendue « union » des Eglises luthérienne et réformée. Dans ce but, Sulzer ne recule même pas devant la malencontreuse idée d'introduire tout doucement à Bâle, dans la ville d'Œcolampade et de Myconius, la dogmatique confessionnelle des épigones de Luther et de Mélanchton.

Cette biographie, nous l'avons déjà donné à entendre, est écrite avec amour. Il semble même que l'amour de son sujet ait entraîné l'auteur à un excès d'indulgence pour les faiblesses de son théologien diplomate. Il reconnaît, sans doute, que cet épisode ecclésiastico-politique ne forme pas précisément un point lumineux dans l'histoire des premiers temps après la réformation. Il trouve bien que Sulzer a manqué de caractère (pages 17 et 156). Mais c'est là une note qui, à notre sens, demandait à être plus fortement accentuée. M. Linder paraît s'attendre au reproche de n'avoir pas imprimé à son œuvre un cachet suffisamment objectif (page 9). C'est plutôt le reproche contraire que nous serions tenté de lui adresser, celui d'avoir été part trop réservé dans ses jugements. Nous

avouons avoir compris beaucoup mieux, après la lecture de ce livre, l'invincible défiance de Calvin à l'endroit de son collègue et correspondant de la Suisse allemande, même à l'époque où ils passaient encore pour faire cause commune vis-à-vis des Seigneurs de Berne et des ministres de Zurich. Nous ne serions même pas éloigné de pardonner à François Hotman l'accès de vivacité qui, dans une lettre que M. Linder n'a pas citée, le faisait se plaindre de *Simonis nostri astucia*.

De quel nom faut-il, en effet, qualifier la conduite d'un homme qui, à Berne, signe les conclusions zwingliennes de la dispute de 1528 tout en usant de son influence pour luthéraniser l'Eglise dont il est un des conducteurs, et ensuite, à Bâle, adhère solennellement comme antistès réformé à la confession de 1534, tout en sévissant comme superintendant luthérien contre ceux des pasteurs badois qui refusaient de se soumettre à la *Formule de concorde*? Sulzer voulait amener l'union entre les églises d'Allemagne et de Suisse, non plus au moyen d'une terminologie dogmatique à double entente, comme l'avait vainement essayé Bucer, mais par le moyen plus simple et plus expéditif de l'abdication des églises à type réformé devant les prétentions des zélates luthériens : *union* d'un nouveau genre, qui ressemble à s'y méprendre à une *absorption*. Cela étant, ne fallait-il pas avoir le courage de son opinion, mettre franchement sa position officielle d'accord avec ses principes dogmatiques et ecclésiastiques, et ne pas persévéérer des années durant dans une situation aussi équivoque? Comment, à cette époque surtout, un semblable dualisme était-il possible sans une certaine duplicité? La seule excuse qu'on puisse alléguer, c'est que ce disciple helvétique de Luther agissait par amour de la paix, qu'il sentait vivement tout le tort que les disputes théologiques entre Suisses et Allemands faisaient à la cause de l'Evangile, et que, pour la modération et même la douceur du langage, il était presque seul de son espèce au milieu des théologiens luthériens de ce temps-là.

La biographie que nous devons à M. Linder n'est, sans doute, pas le dernier mot de l'histoire sur la personne et l'œuvre de ce pâtre du Hasli, de cet ex-apprenti barbier, devenu professeur à Berne et premier pasteur à Bâle. Telle qu'elle est, elle fait honneur au talent de son auteur, à la patience et à l'exactitude de ses investigations, à la modération de ses sentiments. Elle sera lue avec intérêt ailleurs encore que dans le pays de Bade, en vue duquel

elle semble avoir été composée en première ligne. On la lira avec d'autant plus de plaisir qu'elle est écrite en fort bon style et que l'exécution typographique en est très soignée, comme il convient à un ouvrage ayant un prince pour parrain.

Deux remarques de détail pour finir. Le *Jacob Fabricius* mentionné dans une lettre de Sulzer à Bullinger (page 70), n'est autre que le fameux théologien wurtembergeois Jacob *Andreae*, surnommé Schmidlin ou Fabricius parce qu'il était le fils d'un maréchal (Schmied, Faber). — Quant à ce « certain moine » qui avait mis en émoi les Séduinois, c'est-à-dire les gens de Sion en Valais, et dont parle un des correspondants de Sulzer (page 92), il faut en demander des nouvelles à M. le Dr Blösch, de Berne. Dans son intéressante notice sur « la fin de la réformation dans le Valais », il nous apprend que ce moine s'appelait *Ludovicus Callianus*, que l'évêque de Sion l'avait nommé en 1576 prédicateur de sa cathédrale, mais que, s'étant mis à prêcher contre « la prêtraille, il avait dû vider le pays et que les seigneurs de Berne lui assignèrent une pension à Lausanne. (Il figure, en effet, pour un trimestre au nombre des « stipendiaires » lausannois de 1578.) Cependant il ne tarda pas à disparaître de l'horizon. On dit qu'il rentra au couvent à Turin, et ainsi les espérances que les réformés du Valais avaient fondées sur lui s'en allèrent en fumée.

V. R.

---